

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 8 juin 2022

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (10), M. HOAREAU, Mme TENENBAUM, Mme JACQUEMARD, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, M. FOUILLOT, Mme VINDY, M. JASPART, M. AVENNA.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, M. BERTHIER représenté par Mme TENENBAUM, Mme CHOLLET représentée par Mme VIAN.

Membres excusés : (4) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. MEZUI, Mme HERVIEU, Mme LECOMTE

Date de convocation : 2 juin 2022.

Délibération n° : 23-2022

Objet : Résidence Abrioux - Convention Banque Alimentaire de Bourgogne

Le conflit entre l'Ukraine et la Russie a entraîné le départ massif de millions d'Ukrainiens dans toute l'Europe.

Le CCAS de Dijon, au travers de sa résidence sociale Abrioux, s'est rapidement mobilisé pour accueillir soixante personnes d'origine ukrainienne.

Dès le 1er mars 2022, 22 appartements sont mis à disposition des réfugiés, souvent arrivés totalement démunis. Le soutien matériel et alimentaire s'est organisé en particulier avec la Banque Alimentaire de Bourgogne.

La Banque Alimentaire de Bourgogne, Association Loi 1901, a pour mission de lutter contre le gaspillage alimentaire et la précarité alimentaire dans le respect des personnes.

Elle collecte les denrées alimentaires invendues des grandes et moyennes surfaces et les surplus agro-alimentaires français et européens (2 010 tonnes / an) des mécènes et de la collecte. Elle les distribue ensuite à ses partenaires (Restos du Cœur, Croix Rouge, épicerie sociale, Centres Communaux d'Action Sociale, etc) pour apporter une aide alimentaire aux personnes les plus démunies (+ de 65 000 bénéficiaires en 2020 en Bourgogne Franche-Comté).

La Banque Alimentaire de Bourgogne regroupe 10 salariés en plus des 250 bénévoles et anime 4 antennes (Dijon, Chalon-sur-Saône, Châtenoy-le-Royal, Auxerre-Monetau et Nevers).

Cette démarche de solidarité envers les réfugiés ukrainiens entre le CCAS et la Banque Alimentaire doit s'inscrire dans le cadre d'une convention de partenariat alimentaire qui marque la volonté de mieux travailler ensemble dans un souci de responsabilité partagée.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- approuvent la convention avec l'association la Banque Alimentaire de Bourgogne pour la fourniture de denrées alimentaires en faveur des déplacés d'Ukraine hébergés à la résidence sociale Abrioux ;

- autorisent le Président ou son représentant légal à signer cette convention ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et son exécution.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Résidence Abrioux : 1